

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2432

4 octobre 2008

SOMMAIRE

Absolute Business and Recovery Center s.à r.l.	116721	LCH. Clearnet (Luxembourg) S.à r.l. ...	116705
Aquila Venture Partners (Luxembourg) S.à r.l.	116721	Malta Participations S.A.	116709
Askar Luxembourg s.à r.l.	116721	Malta Participations S.A.	116720
Asset Management Services Luxembourg	116729	Materiolux S.A.	116704
Azul Management S.à r.l.	116728	Milano Properties and Investments S.A.	116729
Capital Trust S.A.	116728	Mohawk Global Investments S.à r.l.	116715
CCP II Berlin S.à r.l.	116705	Mohawk Global Investments S.à r.l.	116717
Comptoir du Vin S.à r.l.	116690	Mohawk International Holdings S.à r.l. ..	116725
Consint S.A.	116715	Mohawk International Holdings S.à r.l. ..	116690
Coronas Investment S.A.	116729	MRIF Pulkovo Holdings S.à r.l.	116736
Country Paradise Recreationinvest S.A.	116708	Potter Finances S.A.	116735
CPR Invest A.G.	116708	Ravago S.A.	116711
Euro Comat S.A.	116715	REIM EuroCore 1 S.C.A.	116690
Eurofind Food S.A.	116736	REO Cergy Etoile, S.à r.l.	116724
European Network Services S.A.	116722	Saxon Energy Services Holdings Sàrl	116725
Europe Shipping A.G.	116727	SCI Neizen	116721
First Asset Backed S.A.	116706	Security Services Group	116693
First Asset Backed S.A.	116703	Tomkins Holdings Luxembourg S.à r.l. ..	116723
Inro Finance S.A.	116729	Top Tone Media S.A.	116690
Kempf & Partner (Luxembourg) A.G. ...	116723	Turbo XII-A Luxco S.à r.l.	116721
Kempf & Partner (Luxemburg) A.G.	116723	UNICconnect S.A.	116719
Kids'Ville S.à r.l.	116717	Wallberg Invest S.A.	116709
		Wallberg Invest S.A.	116704
		Xena Trust S.A.	116719

Top Tone Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 124.257.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52817 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008122350/211/11.

(080141548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Mohawk International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 110.608.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2008122349/242/13.

(080141860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

REIM EuroCore 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.089.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Gérard LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2008122351/220/12.

(080141560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Comptoir du Vin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Letzebuenger Heck.
R.C.S. Luxembourg B 23.030.

L'an deux mille huit, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Renato COSTANTINI, gérant de société, demeurant à B-6760 Bleid, 10, rue de Gomery.
- 2.- Madame Isabelle COSTANTINI, employée privée, demeurant à L-1637 Luxembourg, 36, rue Goethe.
- 3.- La société à responsabilité limitée «ALDO BEI ET FILS S.à.r.l.» (N ° TVA 2002 2407 474), avec siège social à L-3844 Schifflange, Z.I. Letzebuenger Heck,
inscrite au registre de Commerce sous le numéro B87.561,
constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 1186, du 07 août 2002,
ici représentée par:
 - son gérant technique, Monsieur Aldo BEI, gérant de société, demeurant à L-3844 Schifflange, Z.I. Letzebuenger Heck,
 - et l'un de ses gérants administratifs, Monsieur Angelo BEI, employé privé, demeurant à L-3844 Schifflange, Z.I. Letzebuenger Heck,

nommés à ces fonctions à la suite de l'acte constitutif prèdit et habilités à engager la société en toutes circonstances par leurs signatures conjointes, la prédite société étant engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes du gérant technique et de l'un des gérants administratifs,

Lesquels comparants, préalablement aux présentes ont exposé ce qui suit:

Exposé

I.- La société à responsabilité limitée dénommée «COMPTOIR DU VIN S.à r.l.», avec siège social à L-3844 Schifflange, Z.I. Letzebuenger Heck (n ° 1985 2403 678),

inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le n ° 23030

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Norbert MULLER, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 03 juillet 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 239, du 20 août 1985,

modifiée (cession de parts sociales) aux termes d'un acte reçu par le notaire Camille MINES, alors de résidence à Wiltz, le 08 octobre 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 343, de l'année 1985, page 16446;

et modifiée aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés, en date à Esch-sur-Alzette, du 18 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 915 du 15 juin 2002.

Représentée par:

a) son gérant unique:

- Monsieur Aldo BEI, gérant de société, demeurant à L-3844 Schifflange, Z.I. Letzebuenger Heck, fonction à laquelle il a été nommé à la suite de l'acte constitutif prèdit.

- et ses deux associés venant aux droits de leur père, Monsieur Osvaldo COSTANTINI, décédé:

- Monsieur Renato COSTANTINI, prénommé;

- et Madame Isabelle COSTANTINI, prénommée;

la prédite société étant valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de son gérant et des deux associés pour toutes les opérations dépassant (LUF 50.000) 1.240 €.

II.- La société «COMPTOIR DU VIN S.à r.l.» a un capital social de trente-deux mille cinq cents euros (32.500.-€) représenté par cents (100) parts sociales de trois cent vingt-cinq euros (325.-€) de nominal chacune:

Ces parts sociales appartenaient originellement à:

- Monsieur Osvaldo COSTANTINI, ci-après nommé, 50 parts

- Monsieur Aldo BEI, prèdit, 50 parts

Total: 100 parts

III.- Monsieur Osvaldo COSTANTINI, en son vivant, retraité, ayant demeuré à Schifflange, lieu de son dernier domicile, est décédé à Luxembourg, le 24 décembre 2001.

IV.- Suivant testament authentique reçu par le notaire Norbert MULLER, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 18 mai 2001, numéro 659 de son répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 mars 2002, vol 876, fol 50, case 3, Monsieur Osvaldo COSTANTINI a institué comme légataires universels de tous ses biens meubles et immeubles, ses deux enfants, Monsieur Renato COSTANTINI, prénommé et Madame Isabelle COSTANTINI, prénommée.

V.- Sa succession est donc échue à ses deux enfants, en qualité d'héritiers réservataires et de légataires universels, chacun pour la moitié indivise en pleine propriété, savoir:

- Monsieur Renato COSTANTINI, prénommé;

- Madame Isabelle COSTANTINI, prénommée;

VI.- Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2002, non enregistré et non publié, tous les associés de la prédite société «COMPTOIR DU VIN S.à r.l.» se sont réunis et les CINQUANTE (50) PARTS SOCIALES qui appartenaient à Monsieur Osvaldo COSTANTINI ont été attribuées par parts égales à ses deux enfants prénommés.

Une copie de ce procès-verbal, après avoir été signée «ne varietur» par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée.

VII.- De tout ce qui précède, il résulte que les 50 PARTS SOCIALES qui appartenaient à Monsieur Osvaldo COSTANTINI, défunt, appartiennent actuellement comme suit:

- Monsieur Renato COSTANTINI, prénommé 25 parts

- Madame Isabelle COSTANTINI, prénommée 25 parts

Total: CINQUANTE PARTS SOCIALES 50 parts

VIII.- Il résulte que les cent parts sociales de la prédite société appartiennent actuellement comme suit:

- Monsieur Renato COSTANTINI, prénommé,	25 parts
- Madame Isabelle COSTANTINI, prénommée,	25 parts
- et Monsieur Aldo BEI, prénommé,	50 parts
Total: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Cet exposé terminé, il est passé à l'acte de cession de parts sociales et d'assemblée générale extraordinaire faisant l'objet du présent acte.

Cession de parts sociales

A.- Par les présentes, Monsieur Renato COSTANTINI, prénommé, déclare céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit à la société «ALDO BEI ET FILS S.à.r.l, prédite, représentée comme il dit ci-dessus, ce acceptant ses vingt-cinq parts sociales (25) lui appartenant dans la prédite société. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de SIX CENT MILLE EUROS (600.000.-€), somme que le cédant déclare avoir présentement reçue du cessionnaire et il en donne bonne et valable quittance.

B.- Ensuite, Madame Isabelle COSTANTINI, prénommée, déclare céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit à la société «ALDO BEI ET FILS S.à.r.l, prénommée, représentée comme il dit ci-dessus, ce acceptant ses vingt-cinq parts sociales (25) lui appartenant dans la prédite société. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de SIX CENT MILLE EUROS (600.000.- €), somme que la cédante déclare avoir présentement reçue du cessionnaire et elle en donne bonne et valable quittance.

Acceptation

La société "COMPTOIR DU VIN S.à r.l.", prénommée et représentée comme il est indiqué ci-dessus, déclare accepter les cessions ci-avant mentionnées conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre les effets.

La société déclare en outre donner décharge pleine et entière aux cédants, de toutes contraintes, dettes quelles qu'elles soient, passées, présentes et futures (TVA, contributions, sécurité sociale, et fournisseurs.) avec engagement formel de les tenir quitte et indemne si besoin devait en être.

Capital social

A la suite des cessions ainsi intervenues, le capital de la société «COMPTOIR DU VIN S.à.r.l.», se trouve réparti de la manière suivante:

- «ALDO BEI ET FILS S.à r.l.», prédite	50 parts
- Monsieur Aldo BEI, prredit	50 parts
Total: CENTS PARTS SOCIALES	100 parts

Assemblée générale extraordinaire

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de confirmer pour une durée indéterminée dans sa fonction de gérant unique, Monsieur Aldo BEI, prredit.

Deuxième résolution

La société est valablement engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers, par la seule signature du gérant unique.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente et le commerce en gros et en détail de boissons alcooliques et non alcooliques et alimentations générales.

Elle est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à se porter caution personnelle, réelle, solidaire et indivisible vis-à-vis de tierces personnes.

(Le reste sans changement.)

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- €), sauf à parfaire ou diminuer.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus de Nous notaire par noms, prénoms, états et demeures, il ont signé avec Nous notaire le présent acte qui certifie l'état civil comme suit

- Pour Monsieur Renato COSTANTINI, d'après la copie de sa carte d'identité numéro SP 3.780.537 émise à Virton, le 10 mars 2006;

- Pour Madame Isabelle COSTANTINI, d'après la copie de sa carte d'identité numéro

- Pour Monsieur Aldo BEI, d'après la copie de sa carte d'identité numéro

- Pour Monsieur Angelo BEI, d'après la copie de sa carte d'identité numéro 209037 D émise par le Ministère de la Justice, le 30 avril 1998

Signé: R. Costantini; I. Costantini; Aldo Bei; Angelo Bei, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 juillet 2008. Relation: EAC/ 2008/ 9845. - Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mé-morial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008122845/203/142.

(080142465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Security Services Group, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.677.

— STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fifteenth day of September,

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1) Security Services Holdings, LLC, a limited liability company organized under the laws of the state of Delaware, U.S.A., with its registered office at 1209 Orange Street, Delaware, U.S.A. 19801, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 6843195,

duly represented by Ms. Maÿ N'Diaye, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

2) Security Services Group Management, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025, Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary of this day, not yet registered with the Luxembourg trade and companies' register, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-),

duly represented by Ms. Maÿ N'Diaye, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties have drawn up the following articles of incorporation of a société en commandite par actions which they declare organised among themselves as follows:

A. Name - registered office - duration - object

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in the future, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "Security Services Group" (hereinafter the "Company").

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the Manager. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may act as a general partner and manager of partnerships or other corporate structures with unlimited liability for all debts and obligations of such entities, as well as manager of any kind of companies.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

B. Shareholders' liability

Art. 5. The general partner of the Company (associé commandité) is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be paid out of the assets of the Company. The other shareholders (for the avoidance of doubt, not including the general partner), being the holder(s) of ordinary shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

C. Share capital - shares

Art. 6. The subscribed capital is set at thirty-one thousand one euro (EUR 31,001.-) represented by thirty-one thousand (31,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a par value of one euro (EUR 1.-) each and one (1) management share (the "Management Share") with a par value of one euro (EUR 1.-)

The authorised capital, including the issued share capital, is set at five hundred million and one euro (EUR 500,000,001) represented by five hundred million (500,000,000) Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each and one (1) Management share with a par value of one euro (EUR 1.-). During the period of five years, from the date of the publication of these articles of incorporation, the Manager is hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the issued shares.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 7. All shares of the Company shall be issued in registered form only.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Certificates of these recordings shall be issued and signed by the Manager upon request of the relevant shareholder. Such signatures shall either be made by hand, printed, or in facsimile.

Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register.

Transfers of registered Ordinary Shares shall be executed by a written declaration of transfer to be registered in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act on their behalf. The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and register in the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address shall also be entered into the register of shareholders. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by way of a written notification sent to the Company's registered office, or to such other address indicated by the Company.

The Management Share held by the Manager is not transferable except to a successor manager to be appointed in accordance with article 9 of these articles of incorporation.

The Company recognises only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single representative to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such representative shall imply a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 8. Redeemable Shares. The Ordinary Shares are redeemable shares in accordance with the provision of article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Redeemable shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as non-redeemable Ordinary Shares, if any. Subscribed and fully paid-

in redeemable shares shall be redeemable on a pro rata basis of redeemable shares of each class held by each holder upon request of the Company in accordance with the provisions of article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, or as may be provided for in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. Redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds. Redeemed shares may be cancelled upon request of the Manager by a positive vote of the general meeting of shareholders held in accordance with Article 14.

Special Reserve. An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalization of reserves.

Redemption Price. Except as provided otherwise in these articles of incorporation or by a written agreement which may be entered into among the shareholders, the redemption price of the redeemable shares shall be calculated by the Manager, or by such person appointed by the Manager, on the basis of the net asset value of all assets and liabilities of the Company. The net asset value of the Company's shares shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the Company, being the value of the Company's assets less its liabilities at close of business on that day, by the number of shares of the Company then outstanding at such close of business, in accordance with the rules the Manager shall regard as fair and equitable. In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any calculation of the redemption price by the Manager that is approved by a majority of the shareholders of the Company shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

Redemption Procedure. Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company, at least 20 days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholder of the Ordinary Shares to be redeemed, at his or her address last shown in the shareholders register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the Ordinary Shares to the Company for redemption. Each holder of Ordinary Shares to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such Ordinary Shares to the Company. The redemption price of such Ordinary Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

D. Management

Art. 9. The Company shall be managed by Security Services Group Management, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, pre-named, in its capacity as sole general partner (associé commandité) and manager of the Company (herein referred to as the "Manager").

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as manager of the Company, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board, as provided for in article 12 hereof, appoints an administrator, who need not be a shareholder, in order that he effect urgent management acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

The appointment of a successor manager shall be subject to the approval of the Manager.

Art. 10. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal within the Company's stated object.

All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

Art. 11. The Company is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager at its sole discretion.

E. Supervision

Art. 12. The business of the Company and its financial situation, in particular its books and accounts shall be supervised by a Conseil de Surveillance (the "Supervisory Board") comprising at least three members. For the carrying out of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as he may determine and may authorise any actions taken by the Manager that may, pursuant to law or regulation or under the articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

The members of the Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and shall hold office until their successors are elected. The members of the Supervisory Board are re-eligible for election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders. The Supervisory Board shall elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any of two of its members so request.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all its members at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature of such emergency shall be detailed in the notice of meeting. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Special notices shall not be required for meetings held at times and places fixed in a calendar previously adopted by the Supervisory Board.

The chairman of the Supervisory Board will preside at all meetings of such board, but in his absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting. Any member may act at any meeting by appointing another member as his proxy in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented. Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board are to be recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere shall be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Written resolutions, approved and signed by all the members of the Supervisory Board, shall have the same effect as resolutions voted at the boards' meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Such approval shall be confirmed in writing and all such documents shall together form the document which proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager has any interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

F. General meetings of shareholders

Art. 14. The general meeting of shareholders represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, proceed with or ratify any acts relating to the operations of the Company, under the reservation that, unless otherwise provided by the present articles of incorporation, a resolution shall be validly adopted only if approved by the Manager.

The general meeting of the shareholders of the Company shall meet when convened by the Manager or the Supervisory Board.

It must be convened following the request of the shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such requests must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting, on the fourth Monday of June at 11:00 a.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and times specified in the respective convening notices. The general meetings of the shareholders are convened by a notice indicating the agenda and sent by registered mail at least eight (8) days preceding the general meeting to each shareholder of the Company at the address indicated in the share register.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The manager may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders

and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal, three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior the general meeting which they are related to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of incorporation, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes cast. The votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder of the Company has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

G. Accounting year - balance sheet

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of the following year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached 10 % (ten percent) of the subscribed share capital. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions provided for by law.

H. Amendment of the articles of incorporation

Art. 17. These articles of incorporation may be amended, subject to the approval of the Manager, by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, unless otherwise provided herein.

I. Liquidation

Art. 18. In case of dissolution of the Company, one or more liquidators (individuals or legal entities) shall carry out the liquidation. The liquidator(s) shall be appointed by the general meeting which decided the dissolution and which shall determine their powers and compensation.

J. Final dispositions - applicable law

Art. 19. For all matters not governed by these articles of incorporation the parties shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held on or before the 15th March 2010.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed as mentioned hereafter:

1) Security Services Group Management, S.à r.l.	1 Management Share 1 Ordinary Share
2) Security Services Holdings, LLC	<u>30,999 Ordinary Shares</u>
Total:	1 Management Share 31,000 Ordinary Shares

All the shares have been paid-in in cash, so that the amount of thirty-one thousand one euro (EUR 31,001.-) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

116698

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges which shall be borne by the Company under any form whatsoever as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of members of the Supervisory Board is set at three.

2. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board until the general meeting of shareholders resolving on the annual accounts as of 31 December 2012:

a) Mrs. Pascale Nutz born in Douarnenez, France, on 7 July 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

b) Mr. Clarence Terry, born in Roanoke, Virginia, U.S.A., on 11 July 1946, with professional address at 5200 Town Center, Circle Suite 470, Boca Raton Florida, FL-33486, U.S.A.; and

c) Mr. Lynn Skillen, born in Pratt, Kansas, U.S.A., on 29 December 1955, with professional address at 5200, Town Center, Boca Raton Florida, FL-33486, U.S.A.

3. The registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinze septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Security Services Holdings, LLC, une limited liability company régie par les lois de l'Etat du Delaware, U.S.A., ayant son siège social au 1209 Orange Street, Delaware, U.S.A. 19801, enregistrée auprès du Secretary of State de l'Etat du Delaware sous le numéro 6843195,

dûment représentée par Mlle Maÿ N'Diaye, maître en droit, ayant son adresse à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

2) Security Services Group Management, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025, Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date de ce jour, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg, et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-),

dûment représentée par Mlle Maÿ N'Diaye, maître en droit, ayant son adresse à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations signées ne varientur par la comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

A. Dénomination - siège - durée - objet

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite une société en commandite par actions sous la dénomination de "Security Services Group" (ci-après la "Société").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du Gérant. La Société peut établir, par décision du Gérant, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger,

se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra agir en qualité de gérant et associé commandité de sociétés en commandite par actions or de structures sociales similaires avec une responsabilité illimitée au titre des dettes et obligation de telles entités, ainsi qu'en qualité de gérant de tout type de société

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

B. Responsabilité des actionnaires

Art. 5. L'associé commandité de la Société est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les avoirs de la Société. Les autres actionnaires (c'est-à-dire l'ensemble des actionnaires excepté l'associé commandité), porteurs d'actions ordinaires, s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

C. Capital social - actions

Art. 6. La Société a un capital souscrit de trente-et-un mille un euros (31.001) représenté par trente-et-un mille (31.000) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et par une (1) action de commandité ("Action de Commandité") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Le capital autorisé, capital souscrit inclus, est fixé à la somme de cinq cent millions et un euro (EUR 500.000.001,-) représenté par cinq cent millions (500.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et une Action de Commandité d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-). Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts, le Gérant unique est autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions qu'il détermine et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra, aux conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Toutes les actions seront émises sous la forme nominative exclusivement.

Un registre des actionnaires qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des paiements effectués, ainsi que les transferts d'actions et les dates de ces transferts. Chaque actionnaire devra par courrier recommandé informer la Société de sa résidence ou son domicile élu, ainsi que de tout changement de celle-ci ou de celui-ci. La Société pourra invoquer la dernière adresse ainsi communiquée.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés et signés par le Gérant sur demande de l'actionnaire. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit en fac-similé.

Le droit de propriété des actions nominatives s'établit par une inscription au registre des actionnaires.

Le transfert d'actions ordinaires nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet. Le transfert d'actions peut aussi être effectué selon les dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois sur le transfert de titres. En outre, la Société peut accepter et enregistrer dans le registre des actionnaires tout transfert auquel il est fait référence dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actionnaires par le biais d'une communication écrite à envoyer au siège social de la Société ou à une autre adresse indiquée par celle-ci.

L'Action de Commandité appartenant au Gérant ne peut être transférée, excepté au gérant remplaçant qui sera nommé conformément à l'article 9 des présents statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

Art. 8. Actions rachetables. Les Actions Ordinaires sont des actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Les actions rachetables ont les mêmes droits aux dividendes et les mêmes droits de vote que les Actions Ordinaires non-rachetables, s'il y en a. Sauf disposition contraire prévue par les présents statuts ou par un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires, des actions rachetables souscrites et entièrement libérées seront rachetables proportionnellement au nombre d'actions rachetables de chaque classe détenues par chaque détenteur d'actions sur demande de la Société conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou tel que prévu par un accord écrit qui peut être conclu entre les actionnaires de la Société. Le rachat des actions rachetables ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (fonds distribuables, la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la société en tant que prime d'émission incluse) ou le produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat. Des actions rachetées n'ont pas de droit de vote et n'ont pas le droit de recevoir des dividendes ou des bonis de liquidation. Des actions rachetables peuvent être annulées sur demande du Gérant par un vote de l'assemblée des actionnaires tenue en conformité avec les dispositions de l'Article 14.

Réserve spéciale. Un montant égal à la valeur nominale, ou à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation des réserves.

Prix de rachat. Sauf disposition contraire prévue par les présents statuts ou par un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires, le prix de rachat des actions rachetables sera calculé par le Gérant ou par une personne nommée par le Gérant, sur la base de la valeur nette d'actifs de tous les actifs et passifs de la Société. La valeur nette des actions de la Société est exprimée en un montant par action et est déterminée le jour de son évaluation en divisant les actifs nets de la Société, étant la valeur des actifs de la Société diminuée de son passif à l'heure de fermeture ce jour-là, par le nombre d'actions de la Société émises à ce moment, conformément aux règles que le Gérant considérera comme étant justes et équitables. En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur constatée, toute décision adoptée par la majorité des actionnaires de la Société au sujet du calcul du prix de rachat sera définitive et liera la Société ainsi que tous ses actionnaires actuels, antérieures et futurs.

Procédure du rachat. Sauf disposition contraire dans un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires de la Société au moins 20 jours avant la date de rachat, une notification écrite devra être envoyée par courrier recommandé ou par service coursier international reconnu à tout actionnaire de la Société dont les Actions Ordinaires sont à racheter, à la dernière adresse indiquée dans le registre des actionnaires de la Société, indiquant au détenteur le nombre d'actions devant être rachetées, spécifiant la date de rachat, le prix de rachat, les procédures nécessaires pour la soumission des Actions Ordinaires à la Société pour le rachat. Chaque détenteur d'Actions Ordinaires devant être rachetées, est obligé de remettre, s'il y en a, le ou les certificat(s) émis en relation avec ces Actions Ordinaires, à la Société. Le prix de rachat de telles Actions Ordinaires est payable à la personne qui figure en tant que propriétaire dans le registre des actionnaires sur le compte bancaire indiqué par cette personne à la Société avant la date de rachat.

D. Gérance

Art. 9. La Société sera administrée par Security Services Group Management, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, précitée, en sa capacité d'associé commandité unique et de gérant de la Société (le "Gérant").

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance, suivant l'article 12, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

La nomination d'un gérant remplaçant est soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 10. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance de la Société appartiennent au Gérant.

Art. 11. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par des représentants dûment nommés ou par la signature de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant en sa seule discrétion.

E. Surveillance

Art. 12. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres. Afin de surveiller les opérations de la Société, le

Conseil de Surveillance se voit attribué les fonctions d'un commissaire aux comptes, conformément à l'article 62 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligible et pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant. Une réunion du conseil de gérance doit être tenue sur demande d'au moins deux de ses membres.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. La convocation devra indiquer le lieu et l'ordre du jour de la réunion. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

Le président du Conseil de Surveillance présidera toutes les réunions du conseil, et en son absence le Conseil de Surveillance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre membre du Conseil de Surveillance pour assumer la présidence pro tempore de la réunion. Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant un autre membre pour le représenter, par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue, une copie étant suffisante. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 13. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou entreprise. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

F. Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou sur demande du Conseil de Surveillance.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du conseil d'administration de la Société. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir le conseil d'administration d'ajouter un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jour avant la date de l'assemblée.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation à la réunion, le quatrième lundi du mois de juin à 11:00 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se réunira le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux dates et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par un avis indiquant l'ordre du jour, envoyé par courrier recommandé, au moins huit (8) jours avant l'assemblée générale, à chacun des actionnaires de la Société, et à l'adresse inscrite dans le registre des actions nominatives.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire, par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen, une copie étant suffisante. Le Gérant peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires. Si l'ensemble des actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

L'assemblée générale des actionnaires désignera son président et ce dernier présidera l'assemblée. Le président désignera un secrétaire qui sera chargé de dresser le procès-verbal de l'assemblée.

Les sujets traités lors d'une assemblée des actionnaires seront limités aux sujets inscrits à l'ordre du jour (dans lequel seront inscrits tous les sujets requis par la loi) et les transactions se rapportant à ces points.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et de pleinement et activement à l'assemblée.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote en l'envoyant par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumise au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, sauf lorsque ces décisions portent sur un amendement à apporter aux statuts, dans le cas duquel ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire de la Société n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

G. Exercice social - bilan

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de l'année suivante.

Art. 16. Des bénéfices nets annuels de la Société, 5% (cinq pour cent) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social souscrit. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels. Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions prévues par la loi.

H. Modification des statuts de la société

Art. 17. Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée, concernant les sociétés commerciales, à moins que les présents statuts n'en disposent autrement.

I. Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateur(s) seront nommé(s) par l'assemblée générale qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leurs émoluments.

J. Dispositions finales et loi applicable

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu le ou avant le 15 mars 2010.

Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) Security Services Management S.à r.l.	1 Action de Commandité 1 Action Ordinaire
2) Security Services Holdings, LLC	30.999 Actions Ordinaires
Total:	1 Action de Commandité 31.000 Actions Ordinaires

Toutes les actions ont été libérées en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 2.000.-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont adopté à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à trois.

2. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance jusqu'à ce que l'assemblée générale se prononce sur les comptes de la Société le 31 décembre 2012:

a) Mme Pascale Nutz née à Douarnenez, France, le 7 juillet 1969, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg;

b) M. Clarence Terry, né à Roanoke, Virginie, Etats-Unis, le 11 juillet 1946, demeurant professionnellement au 5200 Town Center, Circle Suite 470, Boca Raton Floride, FL-33486, Etats-Unis; and

c) M. Lynn Skillen, né à Pratt, Kansas, Etats-Unis, le 29 décembre 1955, demeurant professionnellement au 5200, Town Center FL-33486 Boca Raton Etats-Unis.

3. Le siège de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé : M. N'DIAYE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2008. Relation: LAC/2008/37855. —Reçu cent cinquante-cinq euros et un cent (0,50% = 155,01.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008122362/242/591.

(080142251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

First Asset Backed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.106.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008122348/242/12.

(080141864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Wallberg Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 137.988.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008122347/242/12.

(080141872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Materiolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 107.788.

L'an deux mille huit, Le onze septembre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MATERIOLUX S.A.", avec siège social à L-2550 Luxembourg, 32, avenue du 10 Septembre, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 3 mai 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 936 du 23 septembre 2005, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 3 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 76 du 30 janvier 2007, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 6 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1253 du 25 juin 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 107.788.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Cécile DIVERCHY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant à Rollingen/Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Laurence LELEU, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport du conseil d'administration et du commissaire, approbation des comptes annuels de la société au 31 octobre 2007, et décision sur l'affectation du résultat de l'exercice 2007.

2. Décharge à accorder aux administrateurs et commissaire pour l'exercice 2007.

3. Décision sur l'éventuelle dissolution de la société conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

4. Modification de la date d'assemblée générale annuelle pour la fixer au troisième vendredi du mois d'avril et modification subséquente de l'alinéa premier de l'article neuf des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois d'avril de chaque année à seize heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations."

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Après lecture du rapport du conseil d'administration et du commissaire, l'assemblée générale décide d'approuver les comptes de la société au 31 octobre 2007 et de reporter le résultat de l'exercice de l'année 2007 à l'année suivante.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge aux administrateurs et commissaire en fonction pour l'exercice 2007.

Troisième résolution

Compte tenu du fait que le bilan de la société pour l'exercice 2007 fait apparaître des pertes excédant les trois quarts du capital social, la question de la dissolution de la société, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, a été soumise aux actionnaires par le conseil d'administration.

Après délibération, l'assemblée générale a décidé de maintenir l'activité de la société et donc de ne pas dissoudre la société; en conséquence les pertes de la société sont reportées sur l'exercice suivant.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au troisième vendredi du mois d'avril de chaque année, et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article neuf des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 9. (premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois d'avril de chaque année à seize heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: C. Diverchy, L. Tran, L. Leleu, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2008. LAC/2008/37102. — Reçu douze euros €12,-.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008122844/227/71.

(080142791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

LCH. Clearnet (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 134.342.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 septembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008122355/239/12.

(080141692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

CCP II Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 111.620.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52820 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008122353/211/11.

(080141588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

First Asset Backed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.106.

In the year two thousand and eight on the fifth day of September.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of First Asset Backed S.A. (the "Company"), having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on April 23, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 998 of 30 May 2007. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on April 8, 2008, published in the Mémorial on 13 May 2008, number 1158, page 55564 (the "Articles of Incorporation").

The meeting was opened at 9:30 a.m. and was presided by Mr Laurent Clairet, lawyer, having his office at 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mr Guillaume Rouvière, lawyer, having his office at 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Aurélie Mounier, lawyer, having her office at 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. The bureau having thus been constituted the Chairman declared:

I. The shareholders present or represented by proxy, as well as the number of shares held by each of them, are listed on the attendance list which will remain attached to these minutes.

Proxies from the shareholders represented, initialled *ne varietur*, will remain attached to these minutes.

II. From the attached attendance list it appears that all the shareholders are present or represented by proxy at the meeting (with all the shares being represented as well) which, consequently, is regularly constituted and can validly decide on all items on its agenda.

Notice of the meeting having been specifically waived by the shareholders pursuant to article 17 of the Articles of Incorporation.

III. That the Agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To change the fiscal year of the Company so that it shall forthwith begin on the first (1st) day of April and ends on the thirty-first (31st) day of March of each year;

2. To amend the first paragraph of Article 15 of the Articles of Incorporation entitled «Annual General Meeting» so as to read as follows:

"The annual general meeting shall be held at the registered office of the company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the sixteenth day of August of each year, at 11:30 a.m.";

3. To amend the first paragraph of Article 18 of the Articles of Incorporation entitled «Fiscal Year» so as to read as follows:

"The company's accounting year begins on the 1st April and ends on the 31st March of each year.";

4. To acknowledge that the fiscal year of the Company started on the twenty-third (23rd) day of April 2007 and ended on the thirty-first (31st) day of March 2008;

5. Empowerment of any lawyer from Linklaters LLP, 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, to accomplish all necessary formalities to implement the change of the fiscal year of the Company.

After this has been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the bureau, the meeting proceeded to its Agenda.

After deliberation, the meeting then, unanimously, adopted the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting RESOLVED to change the fiscal year of the Company so that it shall forthwith begin on the first (1st) day of April and ends on the thirty-first (31st) day of March of the following year.

Second resolution

The shareholders' meeting RESOLVED to amend the first paragraph of Article 15 of the Articles of Incorporation entitled «Annual General Meeting» so as to read as follows:

"The annual general meeting shall be held at the registered office of the company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the sixteenth day of August of each year, at 11:30 a.m."

Third resolution

The shareholders' meeting RESOLVED to amend the first paragraph of Article 18 of the Articles of Incorporation entitled «Fiscal Year» so as to read as follows:

"The company's accounting year begins on the 1st April and ends on the 31st March of the following year."

Fourth resolution

The shareholders' meeting ACKNOWLEDGED that the fiscal year of the Company started on the twenty-third (23rd) day of April 2007 and ended on the thirty-first (31st) day of March 2008.

Fifth resolution

The shareholders' meeting RESOLVED to empower any lawyer from Linklaters LLP, 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, to accomplish all necessary formalities to implement the change the fiscal year of the Company.

There being no further item on the agenda, the meeting was then adjourned and these minutes signed by the chairman, the secretary and the scrutineer.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version. In case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le cinq septembre.

Par-devant nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A été tenue une assemblée générale extraordinaire de First Asset Backed S.A. (la "Société"), ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 998 du 30 mai 2007. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 avril 2008, publié au Mémorial le 13 mai 2008, numéro 1158, page 55564 (les "Statuts").

L'assemblée s'est ouverte à 9h30 sous la présidence de Monsieur Laurent Clairét, juriste, résidant professionnellement au 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le Président a nommé comme secrétaire Maître Guillaume Rouvière, avocat, résidant professionnellement au 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Maître Aurélie Mounier, avocat, résidant professionnellement au 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare:

I. Les actionnaires présents ou représentés par procuration, ainsi que le nombre respectif de leurs actions, figurent sur la liste de présence qui restera annexée aux présentes minutes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées "ne varietur", resteront annexées aux présentes minutes.

II. Au vu de la liste de présence annexée, il apparaît que tous les actionnaires sont présents ou représentés par procuration à l'assemblée (toutes les actions étant également représentées) qui est ainsi régulièrement constituée et peut valablement se prononcer sur tous les points de son agenda. Les actionnaires ont déclaré renoncer à toutes les formalités de convocation, conformément à l'article 17 des Statuts.

III. L'Agenda de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

1. Changement de l'année sociale de la Société; afin que celle-ci débute le premier (1^{er}) jour du mois d'avril et se termine le trente et unième (31^{ème}) jour du mois de mars de chaque année;

2. Modifier le premier paragraphe de l'article 15 des Statuts intitulés "Assemblée générale annuelle" comme suit:

"L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le seizième jour du mois d'août de chaque année à 11h30 heures."

3. Modifier le premier paragraphe de l'article 18 des Statuts intitulés "Année sociale" comme suit:

"L'année sociale de la société commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars de chaque année";

4. Prendre note du fait que l'année sociale de la Société débutée le vingt-troisième (23^{ème}) jour du mois d'avril 2007, s'est terminée le trente et unième jour du mois de mars 2008;

5. Habilitation de tout avocat de Linklaters LLP, 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires au changement de l'année sociale de la Société.

Ce qui précède ayant été exposé par le Président et porté à la connaissance des membres du bureau, l'assemblée s'est prononcée sur son Agenda.

Après délibération, l'assemblée a ensuite, unanimement, adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires A DECIDE de changer l'année sociale de la Société; afin que celle-ci débute le premier (1^{er}) jour du mois d'avril et se termine le trente et unième (31^{ème}) jour du mois de mars de l'année suivante.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 15 des Statuts intitulés "Assemblée générale annuelle" comme suit:

"L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le seizième jour du mois d'août de chaque année à 11.30 heures."

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 18 des Statuts intitulés "Année sociale" comme suit:

"L'année sociale de la société commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars de l'année suivante".

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires a pris note du fait que l'année sociale de la Société débutée le vingt-troisième (23^{ème}) jour du mois d'avril 2007, s'est terminée le trente et unième jour du mois de mars 2008.

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires A DECIDE d'habiliter tout avocat de Linklaters LLP, 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires au changement de l'année sociale de la Société.

L'agenda ayant été épuisé, l'assemblée a été ajournée et les présentes minutes signées par la Présidente, le secrétaire et le scrutateur.

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états civils et domiciles, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. CLAIRET, G. ROUVIERE, A. MOUNIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 septembre 2008, Relation: LAC/2008/37285. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur ff. (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008122308/242/139.

(080141862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

**CPR Invest A.G., Société Anonyme,
(anc. Country Paradise Recreationinvest S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 40.447.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 52965 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

M^e Joseph ELVINGER
15, Côte d'Eich, L-1450 LUXEMBOURG
NOTAIRE

Référence de publication: 2008122328/211/13.

(080142054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Malta Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 46, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 116.429.

L'an deux mille huit, le vingt mai.

Par devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de MALTA PARTICIPATIONS SA avec siège social à L-8022 Strassen, 17, rue des Lavandes, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 116 429, constituée suivant acte Jean SECKLER de Junglinster en date du 3 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1474 du 1^{er} août 2006.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Marc PELLER, indépendant, demeurant à Garnich, qui désigne comme secrétaire Muriel LEHMANN, employée privée, demeurant Hayange (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Lino DAS NEVES CARDOSO, indépendant, demeurant à Strassen. Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour

Ordre du jour:

- Transfert du siège social.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

Elle transfère le siège social de Strassen à Luxembourg.

Deuxième résolution

Elle modifie le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** ...

Le siège social est établi à Luxembourg.

..."

Troisième résolution

Elle fixe l'adresse de la Société à L-1630 Luxembourg, 46, rue Glesener.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Peller, Lehmann, Das Neves Cardoso et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 21 mai 2008. Relation: EAC/2008/6765. — Reçu douze euros 12,-.

Le Receveur (signé): Kirchen.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 23 MAI 2008.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2008122324/223/47.

(080142028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Wallberg Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 137.988.

Im Jahre zweitausend und acht, am dritten September.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg.

Traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Gesellschaft Wallberg Invest S.A., mit Sitz in L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison, die gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 19. März 2008, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1198 vom 17. Mai 2008.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Thomas Haselhorst, Privatbeamter, beruflich ansässig in Strassen.

Zur Schriftführer wird bestimmt Herr Maxime Müller, Privatbeamter, beruflich ansässig in Strassen.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Vera Augsdörfer Privatbeamtin, beruflich ansässig in Strassen.

Sodann stellt der Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktieninhaber und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste, unterschrieben von den Aktieninhabern oder deren Bevollmächtigte, dem Versammlungsbüro und dem unterzeichneten Notar, aufgeführt. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigelegt um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Aus der Anwesenheitsliste ergibt sich, dass sämtliche ZWEITAUSEND FÜNFHUNDERT (2.500) Aktien bei der außerordentlichen Generalversammlung vertreten sind, sodass die Generalversammlung regelrecht zusammengesetzt ist und über alle Tagesordnungspunkte, welche den Aktionären bekannt sind, beschließen kann.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1.- Änderung des Artikels 8 und 8a der Satzung

Ein Entwurf der Satzung ist auf Anfrage am Sitz der Gesellschaft erhältlich.

2.- Verschiedenes.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgenden Beschluss:

Beschluss

Die Versammlung beschließt Artikel 8 abzuändern und einen neuen Artikel 8a hinzuzufügen, Artikel 8 und 8a werden fortan folgenden Wortlaut haben:

„ **Art. 8.** Der Verwaltungsrat der Gesellschaft hat die Befugnis, alle Geschäfte zu tätigen und alle Handlungen vorzunehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten der Gesellschaft, sowie sie nicht nach dem Gesetz vom 10. August 1915 oder nach dieser Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder an der Beschlussfassung teilnimmt oder vertreten ist.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern rechtlich gebunden. Der Verwaltungsrat kann einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglied(er) ermächtigen, die Gesellschaft durch Einzelunterschrift zu vertreten.

Der Verwaltungsrat kann eines oder mehrere seiner Mitglieder und/oder Angestellte der Gesellschaft mit der Gesamtheit der täglichen Geschäftsführung oder einzelnen Aufgaben im Hinblick auf die Aktivitäten der Gesellschaft betrauen; jedoch können nicht Mitglieder des Verwaltungsrates oder Angestellte der Gesellschaft, die gleichzeitig

Geschäftsleiter, Prokuristen oder zum gesamten Geschäftsbetrieb ermächtigte Handlungsbevollmächtigte der Depotbank eines von der Gesellschaft verwalteten Investmentfonds sind, mit der laufenden Geschäftsführung betraut werden. Im Rahmen der täglichen Geschäftsführung sind die folgenden Informationspflichten und Kompetenzgrenzen zu beachten:

Die Geschäftsführung unterrichtet den Verwaltungsrat regelmäßig über den Geschäftsverlauf und unverzüglich über jegliche Vorkommnisse, welche unverzüglich einen Beschluss im Interesse der Gesellschaft oder zum Schutze Ihrer Aktionäre bedürfen.

Art. 8a. Ist ein Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Bevollmächtigter oder Angestellter der Gesellschaft gleichzeitig Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Bevollmächtigter oder Angestellter der Depotbank eines von der Gesellschaft verwalteten Investmentfonds, so wird die betroffene Person in dieser Angelegenheit nicht für die Gesellschaft tätig werden, soweit ein solches Tätigwerden nach luxemburgischen oder einem anderen anwendbaren Recht eine unzulässige Interessenkollision zur Folge hätte.

Im Falle einer Beschlussfassung innerhalb des Verwaltungsrates muss die betroffene Person den Verwaltungsrat über diese Interessenkollision informieren und wird in der betreffenden Angelegenheit weder mitberaten, noch am Votum über diese Angelegenheit teilnehmen. Über diese Angelegenheit des Verwaltungsratsmitglieds muss bei der nächsten Generalversammlung ein Bericht erstattet werden."

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit demammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. HASELHORST, M. MÜLLER, V. AUGSDÖRFER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2008. Relation: LAC/2008/37146. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. September 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008122307/242/70.

(080141871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Ravago S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 88.948.

In the year one thousand eight on the twenty eighth of August.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "RAVAGO S.A.", a "société anonyme", stock company having its registered office at Luxembourg, 16, rue Notre Dame, R.C.S. Luxembourg section B number 88948, incorporated by deed established on the 26 August 2002, published in the Memorial C number 1543 of the 25 October 2002; and whose Articles of Association have been amended for the last time by deed on the 27 September 2004 published in the Memorial C number 1263 of the 9 December 2004.

The meeting is presided by Mister Benoît Parmentier, with professional address in Luxembourg, 16, rue Notre Dame.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Larissa Zanin, with professional address in Luxembourg, 412 F, route d'Esch.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the nine hundred eighty nine thousand five hundred and fifty (989,550) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Cancellation of the nominal value of the shares,

2.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 155,631,428.54 (one hundred fifty five million six hundred and thirty one thousand four hundred and twenty eight Euro fifty four cents) so as to raise it from its present amount of EUR 98,955,000.- (ninety eight million nine hundred and fifty five thousand Euro) to EUR 254,586,428.54 (two hundred and fifty four million five hundred and eighty six thousand four hundred and twenty eight Euro and fifty four cents) by the issue of 370,937 (three hundred and seventy thousand nine hundred and thirty seven) new shares with no nominal value.

3.- Subscription and payment of the 370,937 (three hundred and seventy thousand nine hundred and thirty seven) new shares by contribution in kind.

4.- Replacement of the 1,360,487 (one million three hundred and sixty thousand four hundred and forty seven) existing shares without nominal value by 1,000,000 shares without nominal value.

5.- Amendment of article 3 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

6.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to cancel the nominal value of the existing shares.

Second resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 155,631,428.54 (one hundred fifty five million six hundred and thirty one thousand four hundred and twenty eight Euro fifty four cents) so as to raise it from its present amount of EUR 98,955,000.- (ninety eight million nine hundred and fifty five thousand Euro) to EUR 254,586,428.54 (two hundred and fifty four million five hundred and eighty six thousand four hundred and twenty eight Euro and fifty four cents) by the issue of 370,937 (three hundred and seventy thousand nine hundred and thirty seven) new shares with no nominal value.

116712

Third resolution

The meeting decides to admit to the subscription of the 370,937 (three hundred and seventy thousand nine hundred and thirty seven) new shares the sole shareholder: Ravago Holding S.A.

Intervention - subscription - payment

There appeared the sole shareholder, Ravago Holding S.A., here represented by Mr Benoît Parmentier by virtue of a proxy given under private seal, which declares:

- to subscribe and fully pay up the new shares through a contribution in kind of shares, as follows:
- 22,740 shares with no par value issued by Ravago Distribution S.A., having its registered seat at Luxembourg, representing 22.74 % of its current entire corporate share capital.
- 35,654 shares with no par value issued by Ravago Production S.A., having its registered seat at Luxembourg, representing 97.27 % of its current entire corporate share capital.

It results from the power of attorney issued by the contributor:

- that it is the sole full owner of such shares and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable;
- that there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such shares be transferred to him;
- that the transfers of such shares are effective today without qualification and the agreement's deed have been already signed, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- that all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say Luxembourg, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Auditor's report

In accordance with articles 32-1 and 26-1 (1) of the Luxembourg companies' law such contribution in kind has been supervised by Willem VanCauter, an independent auditor (Réviseur d'Entreprise and its report dated August 26, 2008 concludes as follows:

Conclusion

"Sur Base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable de la valeur nominale des 370.937 actions nouvelles à émettre en contrepartie."

Pro rata contribution tax payment exemption request

Subsequently to this capital increase Ravago S.A. is the sole shareholder Ravago Distribution S.A. and Ravago Production S.A..

Considering that it concerns an increase of the share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of at least 65% of all outstanding shares of financial stock companies (société de capitaux) having each their registered office in a Member State of the European Union (Luxembourg), the company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Fourth resolution

The meeting decides to replace the 1,360,487 (one million three hundred and sixty thousand four hundred and forty seven) existing shares by 1,000,000 (one million) shares with no nominal value.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article three of the Articles of 1 Incorporation to read as follows:

« **Art. 3.** The corporate capital is set at EUR 254,586,428.54 (two hundred and fifty four million five hundred and eighty six thousand four hundred and twenty eight Euro and fifty four cents), divided into 1,000,000 (one million) shares with no par value which have been fully paid-up.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about eight thousand Euro.

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le vingt-huit août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "RAVAGO S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 16, rue Notre Dame, R.C.S. Luxembourg section B numéro 88948, constituée suivant acte reçu le 26 août 2002, publié au Mémorial C numéro 1543 du 25 octobre 2002; dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 27 septembre 2004, publié au Mémorial C numéro 1263 du 9 décembre 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoît Parmentier, demeurant professionnellement à Luxembourg, 16, rue Notre Dame.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mlle. Larissa Zanin, demeurant professionnellement à Luxembourg, 412 F, route d'Esch.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les neuf cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent cinquante (989.550) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale attachées aux actions de la société;
2. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 155.631.428,54 (cent cinquante cinq millions six cent trente et un mille quatre cent vingt huit Euro et cinquante quatre cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 98.955.000 (quatre vingt dix huit millions neuf cent cinquante cinq mille Euro) à EUR 254.586.428,54 (deux cent cinquante quatre millions cinq cent quatre vingt six mille quatre cent vingt huit Euro et cinquante quatre Cents) par la création et l'émission de 370.937 (trois cent soixante dix mille neuf cent trente sept) actions nouvelles sans valeur nominale;
3. Souscription des 370.937 (trois cent soixante dix mille neuf cent trente sept) actions nouvelles de la société et libération intégrale par apport en nature;
4. Remplacement des 1.360.487 (un million trois cent soixante mille quatre cent quatre vingt sept) actions existantes sans valeur nominale par 1.000.000 actions nouvelles sans valeur nominale et attribution des nouvelles actions à l'actionnaire unique;
5. Modification afférente de l'article 3 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.
6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 155.631.428,54 (cent cinquante cinq millions six cent trente et un mille quatre cent vingt huit Euro et cinquante quatre cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 98.955.000 (quatre vingt dix huit millions neuf cent cinquante cinq mille Euro) à EUR 254.586.428,54 (deux cent cinquante quatre millions cinq cent quatre vingt six mille quatre cent vingt huit Euro et cinquante quatre Cents) par la création et l'émission de 370.937 (trois cent soixante dix mille neuf cent trente sept) actions nouvelles sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 370.937 (trois cent soixante dix mille neuf cent trente sept) actions nouvelles l'associé unique Ravago Holding S.A.

Intervention - souscription - libération

Est intervenue aux présentes Ravago Holding S.A. représentée par Benoît Parmentier en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle a déclaré:

- souscrire et libérer les actions nouvellement émises par un apport en nature d'action, comme il suit:

- 22.740 actions sans valeur nominale émises par Ravago Distribution S.A. ayant son siège à Luxembourg, représentant 22,74% de l'intégralité de son capital social actuel.

- 35.654 actions sans valeur nominale émises par Ravago Production S.A., ayant son siège à Luxembourg, représentant 97,27% de l'intégralité de son capital social actuel.

Il résulte de la procuration émise par l'apporteur, que:

- il est le seul plein propriétaire de ces actions et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;

- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;

- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir Luxembourg, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Rapport du reviseur

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport en date du 26 août 2008 établi par le Réviseur d'Entreprises indépendant Willem Van Cauter, qui conclut comme suit:

Conclusion

"Sur Base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable de la valeur nominale des 370.937 actions nouvelles à émettre en contrepartie."

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Subséquent à cette augmentation de capital, Ravago S.A. est l'actionnaire unique de Ravago Distribution S.A. et Ravago Production S.A..

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature aboutissant à la détention d'au moins 65% de toutes les parts sociales émises par des sociétés de capitaux ayant leur siège dans des Etats de l'Union Européenne (Luxembourg), la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de remplacer les 1.360.487 (un million trois cent soixante mille quatre cent quatre vingt sept) actions existantes en 1.000.000 (un million) d'actions sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 254.586.428,54 (deux cent cinquante quatre millions cinq cent quatre vingt six mille quatre cent vingt huit Euro et cinquante quatre Cents), divisé en un million (1.000.000) d'actions sans valeur nominale entièrement libérées.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital s'élève à environ huit mille Euro.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: B. PARMENTIER, L. ZANIN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 septembre 2008. Relation: LAC/2008/35724. - Reçu douze euros (€ 12,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 SEPTEMBRE 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008122314/211/209.

(080142073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Consint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 102.146.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008122331/5770/12.

(080141712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Mohawk Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 111.052.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008122332/242/13.

(080141855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Euro Comat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5531 Remich, 14, route de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 36.627.

Im Jahre zweitausendacht, am zweiten September.

Vor Notar Alex WEBER, mit dem Amtswohnsitz zu Niederkerschen,

trat die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts "EURO COMAT S.A." (Identitätsnummer 1991 22 01 743), mit Sitz in L-5531 Remich, 14, route de l'Europe, zusammen.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg unter der Nummer B 36.627 und wurde gegründet unter der Bezeichnung "EURO-COMAT A.G., S.A., LTD. CORP." gemäß Urkunde, aufgenommen durch den Notar Tom METZLER, mit dem Amtssitze in Luxemburg, am 4. April 1999, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 369 vom 8. Oktober 1991. Die Statuten wurden abgeändert gemäß Urkunde, aufgenommen durch den Notar Henri BECK, mit dem damaligen Amtssitze in Echternach am 27. Januar 2005, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 637 vom 1. Juli 2005.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Manuela BLEES, Einzelhandelskauffrau, zu Neunkirchen (Deutschland) wohnend.

Die Vorsitzende ernennt Herrn Jean-Marie WEBER, Privatbeamter, zu Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgien) wohnend, zum Sekretär.

Die Versammlung wählt Herrn Léon RENTMEISTER, Privatbeamter, zu Dahl wohnend, zum Stimmenzähler.

Nachdem der Versammlungsvorstand zusammengestellt ist, gibt die Vorsitzende folgende Erklärungen ab und bittet den Notar um deren Aktenaufnahme:

I.- Die Generalversammlung wurde einberufen, um über nachfolgende Tagesordnung zu befinden:

- 1) Auflösung und Liquidierung der Gesellschaft.
- 2) Ernennung eines Liquidators und Festlegung von dessen Befugnissen.
- 3) Ernennung eines Prüfungskommissars.
- 4) Entlastung an die Verwaltungsratsmitglieder und an den Kommissar.

II.- Dass sämtliche Aktionäre anwesend beziehungsweise vertreten sind, wie aus der Anwesenheitsliste hervorgeht, die dem Versammlungsprotokoll beigefügt wird, um mit diesem nach Unterzeichnung durch die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter der Registrierung zugeleitet zu werden, nachdem sie von den Vorstandsmitgliedern und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben wurde.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre werden diesem Protokoll ebenso beigefügt, nachdem sie von den Erschienenen "ne varietur" paraphiert wurden.

III.- Dass aufgrund der Tatsache, dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist, von den gesetzlich vorgeschriebenen Ladungen in allgemeiner Form abgesehen werden konnte und die anwesenden beziehungsweise vertretenen Aktionäre erklären, ordnungsgemäß geladen worden zu sein sowie ferner von der Tagesordnung, die ihnen im Vorhinein mitgeteilt worden war, Kenntnis zu haben.

IV.- Dass diese Generalversammlung, durch die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist, ordnungsgemäß zusammengetreten ist und in gültiger Weise über die Tagesordnungspunkte abzustimmen vermag.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt die Gesellschaft vorzeitig aufzulösen und sie zu liquidieren.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt Frau Manuela BLEES, Einzelhandelskauffrau, geboren in Homburg (Deutschland), am 24. September 1979, wohnhaft in D-66539 Neunkirchen, Hauptstrasse, 112, zur Liquidatorin zu ernennen.

Die Liquidatorin verfügt über die in den Artikeln 144 bis 148a des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Vollmachten. Sie ist berechtigt, die laut Artikel 145 vorgesehenen Handlungen auszuführen, ohne die vorherige Genehmigung der Generalversammlung einzuholen.

Sie ist berechtigt, den Leiter des Vorrechts- und Hypothekenregisteramts von der Vornahme der amtlichen Eintragungen zu entbinden, auf dringliche Rechte, Vorrechte, Hypotheken und Auflösungsklagen zu verzichten, und Aufhebungen mit oder ohne Begleichung von Vorrechten und Hypotheken, Übertragungen, Pfändungen, Oppositionen und anderen Hindernissen durchzuführen.

Die Liquidatorin ist davon entbunden, ein Inventar zu erstellen und kann sich auf die Unterlagen der Gesellschaft beziehen.

Sie ist berechtigt, unter ihrer Verantwortung einen oder mehrere Beauftragte für bestimmte Transaktionen zu ernennen. Diese erhalten einen durch die Liquidatorin genau festgelegten und begrenzten Teil ihrer Vollmacht.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt Herrn Sven BLEES, Kaufmann, geboren in Blieskastel (Deutschland), am 13. September 1974, wohnhaft in F-57600 Forbach, 1, rue du 18ème Chasseur, zum Prüfungskommissar zu ernennen.

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschließt den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar Entlastung für die Ausübung ihrer Ämter bis zum heutigen Tage zu erteilen.

Da keine weiteren Punkte zu behandeln sind, wird die Sitzung aufgehoben.

Kosten

Die Kosten, Vergütungen und Lasten, die der Gesellschaft in Verbindung mit dieser Urkunde entstehen, werden unter Vorbehalt von Abweichungen auf achthundertfünfzig Euro (EUR 850.-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Niederkerschen, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Interpretation des Vorausgegangenen gegenüber der Versammlung, haben die Mitglieder des Vorstandes zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: BLEES, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 3 septembre 2008, Relation: CAP/2008/2736. — Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur (signé): NEU.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederkerschen, den 22. September 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008122295/236/77.

(080142118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Kids'Ville S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 57, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 138.414.

—
Assemblée générale extraordinaire du 22.09.2008

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "KIDS'VILLE S.à r.l." ayant son siège social à L-1221 Luxembourg, 57, rue de Beggen, à savoir:

1.- Monsieur Frédéric MAROLLO, employé privé, né à Mont St. Martin (France), le 11 juillet 1976, demeurant à L-8027 Strassen, 41, rue Raoul Follereau,

2.- Monsieur Eric SCHOELS, chef cuisinier, né à Rocourt (Belgique), le 27 septembre 1971 demeurant à L-8027 Strassen, 36, rue Raoul Follereau.

Les associés sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur-ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame J. SEDAGHATIAN comme gérante technique pour la branche GARDERIE.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer le régime de signatures.

Régime de signatures:

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique et éventuellement par mandat Mme Sedaghatian.

Luxembourg, le 22.09.2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour la société

Signatures

Les associés

Référence de publication: 2008122169/9406/31.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07506. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Mohawk Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 111.052.

—
In the year two thousand and eight, on the third day of September.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MOHAWK ROCK HOLDINGS LIMITED, a limited liability company duly incorporated and existing under the laws of Gibraltar, registered with the Registrar of Companies of Gibraltar under number 95299, with its registered office located at 57/63 Line Wall Road, PO Box 199, Gibraltar,

represented by Mr. Mathieu Gangloff, with professional address in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, by virtue of a proxy given in Calhoun, USA, on 26 August 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole member of MOHAWK GLOBAL INVESTMENTS S.à r.l., a limited liability company duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.052 with its registered office located at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on September 28, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 150 of January 21, 2006. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on February 22, 2008, published in the Mémorial number 932 of April 15, 2008.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

I. The sole member holds all the five hundred (500) ordinary shares representing the share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1.- Transfer of the registered office of the Company from 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, to 10b, rue des Mérovingiens, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg with effect from 1st August 2008.

2.- Miscellaneous.

The appearing party requested the undersigned notary to record the following resolution which has been taken by the sole member:

Resolution

The sole shareholder resolves to transfer with effect from 1st August 2008, the registered office of the Company from 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, to 10b, rue des Mérovingiens, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, and to amend Article 2.1. of the articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

«2.1. The registered office of the Company is established in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.»

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit le trois septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MOHAWK ROCK HOLDINGS LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Gibraltar, enregistrée au Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 95299 et ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, PO Box 199, Gibraltar,

ici représentée par Monsieur Mathieu GANGLOFF, avec adresse professionnelle à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel,

en vertu d'une procuration donnée à Calhoun, USA, le 26 août 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme précédé, déclare être l'unique associé de MOHAWK GLOBAL INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée sous les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 111.052 et ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 28 septembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 150 du 21 janvier 2006. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 février 2008, publié au Mémorial numéro 932 du 15 avril 2008.

I. L'associé unique détient toutes les cinq cents (500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) de sorte que les résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels les résolutions doivent être prises sont les suivants:

1.- Transfert du siège social de la Société de 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 10b, rue des Mérovingiens, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2008.

2.- Divers.

Le comparant a requis le notaire d'acter la résolution suivante qui a été prise par l'unique associé:

116719

Résolution

L'associé unique décide de transférer avec effet au 1^{er} août 2008, du siège social de la Société de 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 10b, rue des Mérovingiens, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, et de modifier l'article 2.1 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«2.1. Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GANGLOFF et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2008, Relation: LAC/2008/37149. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008122270/242/100.

(080141852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Xena Trust S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 27.834.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Pour la Société

EUROFIDUCIAIRE S.A.

12, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008122151/575/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12046. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

UNICConnect S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 57.608.

L'an deux mille huit, le vingt-six août.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "UNICConnect S.A." établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 37, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 57608, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 9 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 169 du 7 avril 1997,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1662 du 2 septembre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Bertrange à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid, et modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts.

2. Renouvellement des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes.

3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Bertrange à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (première phrase).** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg)."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de renouveler et de prolonger les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES; DOSTERT; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 septembre 2008. Relation GRE/2008/3564. — Reçu douze euros 0,50 %: 12 €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 septembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008122850/231/60.

(080142731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Malta Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 46, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 116.429.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 23 MAI 2008.
Frank MOLITOR
Notaire

Référence de publication: 2008122346/223/12.
(080142032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

**Askar Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Aquila Venture Partners (Luxembourg) S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 116.807.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52910 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008122342/211/12.
(080142057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Turbo XII-A Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 141.370.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008122340/5770/12.
(080141743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

SCI Neizen, Société Civile.

Siège social: L-8531 Ell, 2, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg E 2.088.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.
Gérard LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2008122352/220/12.
(080141643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

ABRC, Absolute Business and Recovery Center s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 59, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 116.895.

L'an deux mille huit, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1) La société à responsabilité limitée "ABSOLUTE ADVANTAGE S.à r.l.", avec siège social à L-1320 Luxembourg, 59, rue de Cessange, R.C.S. Luxembourg section B numéro 115075, ici dûment représentée par son gérant Monsieur Christiaan MAES, commerçant, demeurant à L-2164 Luxembourg, 13, rue de Montmédy.
- 2) Monsieur Pietro THIRY, agent commercial, né à Pétange, le 27 novembre 1974, demeurant à L-4818 Rodange, 60, avenue Dr. Gaasch.

3) Monsieur Philippe CHARON, économiste, né à Liège, (Belgique), le 9 juillet 1946, demeurant à L-3980 Wickrange, 89, rue du Centre.

4) Monsieur Jean-Marc HAMAL, gestionnaire informatique, né à Gand, (Belgique), le 4 juillet 1964, demeurant à B-6880 Bertrix, 16, rue des Fanges, (Belgique).

Les comparants sub 2) à sub 4) sont ici représentés par Monsieur Christiaan MAES, préqualifié, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Absolute Business and Recovery Center s.à r.l.", en abrégé "ABRC", ayant son siège social à L-8280 Kehlen, 22, rue de Mamer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 116895, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1635 du 29 août 2006,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2344 du 15 décembre 2006.

- Que le capital social est fixé à soixante-huit mille (68.000,- EUR), représenté par six cent quatre-vingts (680) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

- Que la présente assemblée a été convoquée par lettres recommandées, envoyées le 31 juillet 2008, adressées à tous les associés de la Société; la preuve des convocations a été déposée sur le bureau.

- Que bien que Madame Isabelle THEPIN et Monsieur Peter BURCEK, préqualifiés, aient été convoqués par lettre recommandée à la poste à la présente assemblée, ils n'ont pas comparu.

- Que les associés sub 1) à 4) représentent la majorité des associés et plus de trois quarts (3/4) du capital social, de sorte que la présente assemblée est valablement constituée;

- Qu'ensuite les comparants, se réunissant en assemblée générale extraordinaire, abordent l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social est transféré de L-8280 Kehlen, 22, rue de Mamer, à L-1320 Luxembourg, 59, rue de Cessange.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède le premier alinéa de l'article quatre des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4. alinéa 1^{er}** . Le siège social est établi à Luxembourg."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de six cent cinquante euros et les associés, s'y engagent personnellement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MAES; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 septembre 2008. Relation GRE/2008/3587. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 septembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008122857/231/60.

(080142800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

European Network Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.950.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 septembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008122356/239/12.

(080141700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Tomkins Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 102.555.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008122338/5770/12.

(080141760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

**Kempf & Partner (Luxembourg) A.G., Société Anonyme,
(anc. Kempf & Partner (Luxemburg) A.G.).**

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 100.141.

Im Jahre zweitausendacht, den siebzehnten September.

Vor der unterzeichneten Notarin Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "KEMPF & PARTNER (LUXEMBURG) A.G.", mit Sitz in L-5440 Remerschen, 34, route du Vin, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 100.141 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die vorgenannte Aktiengesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch die amtierende Notarin am 30. März 2004, veröffentlicht im Memorial C Nummer 586 am 8. Juni 2004.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Maximilian KEMPF, Gärtnermeister, wohnhaft in D-66115 Saarbrücken, Neuhauserstrasse 10A.

Die Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herrn Gerd FISCHER, Technischer Direktor, wohnhaft in D-66292 Riegelsberg, Jahnstrasse 17.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Herrn Robert KEMPF, Kaufmännischer Direktor, wohnhaft in D-54296 Trier, Bachwies 11.

Die Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von der amtierenden Notarin zu Protokoll genommen werden:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Diese Anwesenheitsliste, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurde, diesem Protokoll beigefügt, um mit demselben enregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

Tagesordnung:

1) Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in "KEMPF & PARTNER (LUXEMBOURG) A.G." und dementsprechende Abänderung des zweiten Absatzes des ersten Artikels der Satzung.

2) Abänderung des vierten (4.) Artikels der Satzung.

3) Abänderung des zwölften (12.) Artikels der Satzung.

4) Demission des Verwaltungsratsmitglieds Cordula KNUR und Ernennung von Herrn Gerd FISCHER zum neuen Verwaltungsratsmitglied.

5) Abberufung des Kommissars ELIOLUX S.à r.l. und Ernennung von Premium Advisory Partners S.A. zum neuen Kommissar.

6) Verschiedenes.

Die Generalversammlung hat alsdann folgende Beschlüsse gefasst und die amtierende Notarin ersucht diese notariell zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Umbenennung der Gesellschaft in "KEMPF & PARTNER (LUXEMBOURG) A.G."

Infolge dessen erhält der zweite Absatz von Artikel eins (1) folgenden Wortlaut:

"Die Gesellschaft nimmt die Bezeichnung "KEMPF & PARTNER (LUXEMBOURG) A.G.", hiernach die "Gesellschaft", an."

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den vierten (4.) Artikel der Satzung wie folgt abzuändern:

" **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Garten-, Park- und Landschaftsbau sowie der Gross- und Einzelhandel mit Pflanzen und jeglichen Handelsgütern, die dem Garten-, Park- und Landschaftsbau zugehörig sind.

Desweiteren kann die Gesellschaft die Arbeiten in Strassen- und Tiefbau tätigen, sowie alle zusammenhängenden Arbeiten.

Die Gesellschaft kann Beteiligungen an in- und ausländischen Kapitalgesellschaften halten.

Desweiteren ist es der Gesellschaft erlaubt jegliche direkt oder indirekt den angegebenen Gesellschaftszwecken dienlichen kommerzielle Handlungen zu tätigen."

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den zwölften (12.) Artikel der Satzung wie folgt abzuändern:

" **Art. 12.** Die Gesellschaft ist Dritten gegenüber rechtsverbindlich verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von je zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates, davon obligatorisch die Unterschrift des mit der täglichen Geschäftsführung beauftragten Mitgliedes oder durch die einzelne Unterschrift des mit der täglichen Geschäftsführung beauftragten Mitgliedes des Verwaltungsrates aber nur in den Grenzen dieser Vollmacht."

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt die Demission des aktuellen Verwaltungsratsmitgliedes Cordula KNUR an und erteilt ihm Entlastung bis zum heutigen Tag von seinem Mandat.

Die Generalversammlung ernennt Herrn Gerd FISCHER, Technischer Direktor, geboren zu Worms (D) am 9. September 1964, wohnhaft in D-66292 Riegelsberg, Jahnstrasse 17, gültig bis zur Generalversammlung im Jahre 2014.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Abberufung des aktuellen Kommissars ELIOLUX S.à r.l. und erteilt ihm Entlastung bis zum heutigen Tag von seinem Mandat.

Die Generalversammlung ernennt Premium Advisory Partners S.A., mit Sitz in L-1319 Luxemburg, 126, rue Cents, eingetragen im Firmen- und Handelsregister Luxemburg unter der Sektion B Nummer 136.449, zum neuen Kommissar gültig bis zur Generalversammlung im Jahre 2014.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

WORÜBER PROTOKOLL, aufgenommen in Esch/Alzette, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, haben die Komparenten zusammen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Kempf, G. Fischer, R. Kempf, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 18 septembre 2008, Relation: EAC/2008/11873. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 septembre 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008122863/272/84.

(080142548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

REO Cergy Etoile, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 133.646.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008122333/5770/12.

(080141818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Saxon Energy Services Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 138.595.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008122330/5770/12.

(080141707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Mohawk International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 110.608.

In the year two thousand and eight, on the third day of September.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MOHAWK GLOBAL INVESTMENTS S.à r.l., a limited liability company duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.052, with registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

represented by Mr Mathieu Gangloff, with professional address in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 1st September 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole member of MOHAWK INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l., a limited liability company duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.608 with its registered office located at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on September 7, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 29 of January 5, 2006. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on February 22, 2008, published in the Mémorial number 932 of April 15, 2008.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

I. The sole member holds all the five hundred (500) ordinary shares representing the share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1.- Transfer of the registered office of the Company from 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, to 10b, rue des Mérovingiens, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg with effect from 1st August 2008.

2.- Miscellaneous.

The appearing party requested the undersigned notary to record the following resolution which has been taken by the sole member:

Resolution

The sole shareholder resolves to transfer with effect from 1st August 2008, the registered office of the Company from 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, to 10b, rue des Mérovingiens, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, and to amend Article 2.1. of the articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

«2.1. The registered office of the Company is established in Bertange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.»

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit le trois septembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MOHAWK GLOBAL INVESTMENTS S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous le numéro B 111.052 et ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Mathieu GANGLOFF, avec adresse professionnelle à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme prédécrit, déclare être l'unique associé de MOHAWK INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée sous les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 110.608 et ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors de résidence à Luxembourg, le 7 septembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 29 du 5 janvier 2006. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 février 2008, publié au Mémorial numéro 932 du 15 avril 2008.

I. L'associé unique détient toutes les cinq cents (500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) de sorte que les résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels les résolutions doivent être prises sont les suivants:

1.- Transfert du siège social de la Société de 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 10b, rue des Mérovingiens, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2008.

2.- Divers.

Le comparant a requis le notaire d'acter la résolution suivante qui a été prise par l'unique associé:

Résolution

L'associé unique décide de transférer avec effet au 1^{er} août 2008, du siège social de la Société de 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 10b, rue des Mérovingiens, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, et de modifier l'article 2.1 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«2.1. Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GANGLOFF et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2008. Relation: LAC/2008/37147. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008122309/242/101.

(080141859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Europe Shipping A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 83.558.

Im Jahre zwei tausend acht, den siebzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach,

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft EUROPE SHIPPING A.G., mit Sitz in L-6750 Grevenmacher, 6, rue de Luxembourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Nummer B 83.558 (NIN 2001 2221 607),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Paul HENCKS, mit dem damaligen Amtssitze in Luxemburg, am 30. August 2001, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 164 vom 30. Januar 2002, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Jean-Paul HENCKS, am 9. Dezember 2002, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 166 vom 17. Februar 2003.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf einunddreissig tausend Euro (€ 31.000,-) und ist eingeteilt in drei hundert zehn (310) Aktien mit einem Nennwert von je ein hundert Euro (€ 100,-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Frau Peggy SIMON, Privatbeamtin, wohnhaft in Berdorf.

Sie beruft zum Schriftführer Herrn Laurent THEISEN, Privatbeamter, wohnhaft in Osweiler,

und zum Stimmzähler Frau Evelien Macleanen-Harmelink, Privatbeamtin, wohnhaft in L-5401 Ahn, 5, route du Vin.

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgende Punkte:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Grevenmacher nach Ahn und dem entsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 2 der Statuten um folgenden Wortlaut zu erhalten.

Art. 2. Absatz 1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Ahn.

2.- Festlegung der neuen Adresse der Gesellschaft wie folgt: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

3.- Mandat an den Verwaltungsrat vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

IV.) Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen einregistriert zu werden.

V.) Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die drei hundert zehn (310) Aktien mit einem Nennwert von je ein hundert Euro (€ 100,-), welche das gesamte Kapital von einunddreissig tausend Euro (€ 31.000,-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag der Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Grevenmacher nach Ahn zu verlegen und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 2 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben.

Art. 2. Absatz 1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Ahn.

116728

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Adresse der Gesellschaft wie folgt festzulegen: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

Dritter Beschluss

Dem Verwaltungsrat wird Mandat erteilt vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. SIMON, L. THEISEN, E. MACLEANEN-HARMELINK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 septembre 2008 Relation: ECH/2008/1227. — Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 22. September 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008122318/201/64.

(080142122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Azul Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.384.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 8 avril 2008 entre Volja Plus S.L., ayant son siège social au 5-7 Fontanella 2a Planta E-08010 Barcelone (Espagne), enregistrée au Registre de Commerce de Barcelone sous le numéro Vol 39715 Sheet 352197 P 184 et Volja Lux Sàrl, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg (Luxembourg), enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 138.116 que 3.125 parts sociales représentant ensemble 25% du capital de la Société, sont détenues depuis cette date par Volja Lux Sàrl, prénommée.

Depuis cette date, les 12.500 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

CEP II Participations Sàrl SICAR: 2.209 parts sociales

CEP III Participations Sàrl SICAR: 7.166 parts sociales

Volja Lux Sàrl: 3.125 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 septembre 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008121871/4170/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06461. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Capital Trust S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 22.517.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAPITAL TRUST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008121850/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06119. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Coronas Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 64.975.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CORONAS INVESTMENT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008121855/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06121. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Inro Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 33.919.

Le bilan au 31 octobre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INRO FINANCE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008121839/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06115. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Milano Properties and Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 112.728.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121820/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06615. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Asset Management Services Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.635.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eleventh of September.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

AMS Back Office srl, a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Via Cusani 4 cap 20121, Milano, Italy, represented by Luc COURTOIS, attorney-at-law, with professional address at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 2, 2008.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the attorney of the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a "société anonyme" and to draw up its Articles of Association as follows:

Title I.- Name - registered office - purpose - duration

Art. 1. There is hereby established a "société anonyme" (hereinafter the "Company") which will be governed by the laws in effect and especially by the law of April 5, 1993 on the financial sector, as amended and by the law of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended as well as by the present articles (hereinafter the "Articles").

Art. 2. The name of the Company is "Asset Management Services Luxembourg".

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Branches, subsidiaries or other offices may be established in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors of the Company.

Art. 4. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 5. The Company shall exercise the activity of registrar agent as defined by article 25 of the law of April 5, 1993 relating to the financial sector, as amended and as it may be amended (the "Law").

Furthermore, the Company shall also exercise the activity of administrative agent of the financial sector as defined by article 29-2 of the Law and shall also be fully empowered to exercise the activities of communication agent to customers as defined by article 29-1 of the Law.

The Company may take participations in companies, in particular in companies having the same or a similar object, in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II.- Capital - shares

Art. 6. The share capital is set at one hundred and twenty-five thousand euro (125,000.- €) divided into one hundred and twenty-five (125) shares of one thousand euro (1,000.- €) each.

The shares shall remain in registered form.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 7. The Company shall be managed by a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three members appointed by the general meeting of the shareholders.

The directors, whether shareholders or not, are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 8. The Board of Directors will elect from among its members a chairman as well as a vice chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director of the Company may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, or by cable or telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member of the Board of Directors as his proxy.

The Board of Directors may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy.

Any member of the Board of Directors who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of a communication device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Directors present at such meeting (whether in person or by proxy, or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

Members of the Board of Directors who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present either in person or by proxy at such meeting.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 9. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 10. The Company shall be bound in any circumstances by the joint signature of two directors of which one must be the chairman or vice chairman of the Board of Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors.

Art. 11. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or several persons who need not to be directors.

It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 12. The sole shareholder shall exercise all the powers vested with the general meeting of the shareholders.

Any decisions taken by the sole shareholder shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

Art. 13. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors represented by its chairman or the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one or several independent external auditors, appointed by the Board of Directors, among the members of the Luxembourg Institut des Réviseurs d'Entreprises.

Title V.- General meeting

Art. 15. The general meeting will be held at the registered office or at such other place to be specified in the convening notices on the third Monday of April at 3.00 p.m. and for the first time in 2009. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, allocation of profits

Art. 16. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year with the exception of the first accounting year which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

Art. 17. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below ten per cent (10%) of the capital of the Company.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution - liquidation

Art. 18. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 19. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended as well as in accordance with the Law and the amendments thereto.

116732

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:
AMS Back Office srl, prenamed 125 shares
TOTAL: one hundred and twenty-five 125 shares

The shares have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of one hundred and twenty-five thousand euro (125,000.- €) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Extraordinary general meeting

After the Articles have thus been drawn up, the above-named shareholder, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 2) The number of directors is fixed at three (3).
- 3) Have been appointed directors of the Company:

- Mr Matteo MORETTI, CEO and President of AMS S.p.A., born in Frascati, on September 15, 1977, resident in Via Frascati 68 Monte Porzio Catone, 00040 Roma, Italy;

- Mr Giovanni LOLLO, Deputy General Manager of SEC Servizi, born in Vittorio Veneto, on March 20, 1950, resident in Via Nodari, 40/23 Udine, Italy;

- Mr Giuseppe FIORICA, Operations Manager of Azimut Group, born in Milano, on August 10, 1960, resident in Via Bellini, 3, 20032 Cormanao, Italy.

Their mandate will expire at the issue of the annual general meeting to be held in 2009.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at 2,600.- €.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le onze septembre.

Par devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

AMS Back Office srl, une société constituée selon les lois de l'Italie, ayant son siège social à Via Cusani 4 cap 20121, Milano, Italie, représentée par Luc

COURTOIS, avocat à la Cour, demeurant au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 septembre 2008.

La procuration pré-mentionnée, après avoir été signée "ne varietur " par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme précisé ci-avant, a requis le notaire de constituer par le présent acte une «société anonyme» et d'établir ses statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, siège social, objet, durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société anonyme (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois applicables et plus particulièrement par la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier telle que modifiée, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, de même que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La dénomination de la Société est «Asset Management Services Luxembourg».

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par le biais d'une résolution de ses actionnaires délibérant selon la manière déterminée pour la modification des Statuts.

Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Il peut être créé, par décision du Conseil d'Administration de la Société, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La Société exercera l'activité d'agent teneur de registre telle que définie à l'article 25 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée (la «Loi»).

Par ailleurs, la Société peut exercer l'activité d'agent administratif du secteur financier telle que définie à l'article 29-2 de la Loi et disposera du droit d'exercer les activités d'agent de communication à la clientèle, telle que définie à l'article 29-1 de la Loi.

La Société peut détenir des participations dans des sociétés, en particulier celles ayant un objet social identique ou semblable, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

En général, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

Titre II.- Capital, actions

Art. 6. Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000,- €) divisé en cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur de mille euros (1.000,- €) chacune. Les actions sont et resteront nominatives.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 7. La Société sera administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs, actionnaires ou non, sont nommés pour un terme ne pouvant dépasser six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Le Conseil d'Administration choisira un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur de la Société peut agir dans toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, téléfax ou tous autres moyens de communication électronique, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration qui participe à une réunion du Conseil d'Administration via un moyen de communication (incluant le téléphone ou la vidéo conférence) qui permet à tous les autres membres du Conseil d'Administration présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion.

Les membres du Conseil d'Administration qui participent à une réunion du Conseil d'Administration via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à une telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil d'Administration seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Art. 9. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 10. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs dont l'une des deux devra être celle du président ou du vice président du Conseil d'Administration ou par la seule signature de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 11. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non.

Il peut aussi confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, administrateurs ou non, nommer et révoquer tous directeurs et salariés ainsi que fixer leur rémunération.

Art. 12. L'actionnaire unique pourra exercer tous les pouvoirs dont l'assemblée générale des actionnaires est investie.

Toutes décisions prises par l'actionnaire unique devront être écrites et consignées dans des procès-verbaux. Elles devront être conservées dans un registre spécial.

Art. 13. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur désigné à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 14. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs indépendants externes nommés par le Conseil d'Administration, parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises du Luxembourg.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit spécifié dans les convocations le troisième lundi d'avril à 15.00 heures, et pour la première fois en 2009. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale de la Société commencera le 1^{er} janvier et finira le 31 décembre de chaque année. Cependant, la première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 17. Après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, le solde créditeur représente les bénéfices nets de la Société. Sur ce bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, à un moment quelconque, pour une cause quelconque, ladite réserve tombe en dessous de dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, liquidation

Art. 18. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine(nt) leurs pouvoirs et fixe(nt) leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents Statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi qu'à la Loi et à ses modifications ultérieures.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été adoptés, la personne ayant comparu déclare souscrire à l'intégralité du capital social comme suit:

AMS Back Office srl, pré-mentionnée,	125 actions
TOTAL: cent vingt-cinq	125 actions

Les actions ont été entièrement libérées par un apport en espèces de cent vingt-cinq mille euros (125.000,- €) et ce montant est par conséquent à la disposition de la Société à partir de ce moment, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Assemblée générale extraordinaire

L'actionnaire pré-mentionné, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la Société est fixé au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2) La Société sera administrée par trois (3) administrateurs.

3) Ont été nommés administrateurs de la Société:

- M. Matteo MORETTI, CEO and President de AMS S.p.A., né à Frascati, le 15 septembre 1977, demeurant à Via Frascati 68 Monte Porzio Catone, 00040 Rome, Italie;

- M. Giovanni LOLLO, Deputy General Manager de SEC Servizi, né à Vittorio Veneto, le 20 mars 1950, demeurant à Via Nodari, 40/23 Udine, Italie;

- M. Giuseppe FIORICA, Operations Manager de Azimut Group, né à Milan, le 10 août 1960, demeurant à Via Bellini, 3, 20032 Cormanao, Italie.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société, ou qui est mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 2.600,- €.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version. A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Courtois, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2008. Relation: LAC / 2008 / 37750. — Reçu à 0,50 %: six cent vingt-cinq euros (€ 625,-).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008121816/212/309.

(080141621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Potter Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 90.771.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour POTTER FINANCES S.A., Société Anonyme

Alain ROBILLARD / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008121891/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05687. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

MRIF Pulkovo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 141.022.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 21 juillet 2008 que l'associé unique de la Société, MRIF Luxembourg Restructure S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141.021, a cédé 25% plus une part de ses parts sociales, à savoir 5001 parts sociales d'une valeur nominale de USD 1- (un dollar américain) à Macquarie Capital Group Limited, une société de droit australien, ayant son siège social au Level 23, 101 Collins Street, Melbourne Victoria 3000, Australie, immatriculée au registre du commerce australien sous le numéro ACN 096 705 109.

Par conséquent, à compter du 21 juillet 2008, les associés de la Société sont:

- MRIF Luxembourg Restructure S. à r.l. détenant 14 999 parts sociales;
- Macquarie Capital Group Limited détenant 5001 parts sociales.

Associés	Nombre de parts sociales	Pourcentages %
MRIF Luxembourg Restructure S. à r.l.	14 999	74,9%
Macquarie Capital Group Limited	5001	25,1%
	20 000	100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008121879/7959/31.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05673. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Eurofind Food S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.640.

Le bilan consolidé au 31/12/2007 de la maison mère de EUROFIND FOOD S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROFIND FOOD S.A.
Services Généraux de Gestion S.A.
Agent Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2008121876/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06112. - Reçu 146,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.